

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicable à compter du 1er Janvier 2023

ARTICLE 1: OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Ventes, (ci-après dénommées "CGV"), sont éditées par MARQUE BLANCHE AGENCE, SASU au capital de mille euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 914 555 206, dont le siège social est situé au 140 Rue Pierre Valdo, 69005 LYON.

Sauf dispositions contraires, les présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées "CGV" régissent les droits et obligations des parties dans le cadre des produits ou services vendus par la société MARQUE BLANCHE AGENCE. Elles sont conclues d'une part, entre MARQUE BLANCHE AGENCE (ci-après dénommée "le Prestataire) spécialisée dans le design d'intérieur comprenant le mobilier, les électroménagers, les appareils multimédia, et toutes fournitures ou prestations de services vendues par MARQUE BLANCHE AGENCE dans le cadre d'un projet d'aménagement (ci-après désignés "les Produits" et "les Prestations") et d'autre part, les personnes souhaitant acheter les produits, (ci-après dénommées "le Client"). Tout offre, devis émanant du Prestataire et toute commande en résultant (ci-après dénommé "le Contrat") seront régis par les présentes conditions générales.

Les présentes ne concernent, à titre exclusif, que les personnes, ayant la capacité juridique de contracter.

Seuls les Produits vendus par MARQUE BLANCHE AGENCE, et les Services réalisés par des sous-traitants des services MARQUE BLANCHE AGENCE sont définis par les présentes CGV. Les Produits vendus par une entreprise non partenaire de MARQUE BLANCHE, ou les Services réalisés par des sous-traitants externes à la société MARQUE BLANCHE AGENCE sont donc expressément exclus des présentes conditions.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Elles prévalent sur toutes les autres conditions et s'imposent pour le Client sans égard pour les clauses particulières ajoutées par lui (sauf accord exprès de MARQUE BLANCHE AGENCE) et pour les documents publicitaires émis par MARQUE BLANCHE AGENCE, ni pour tout autre document.

A ce titre, MARQUE BLANCHE AGENCE se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment ses Conditions Générales de Vente. En cas de modification, les Conditions Générales de Vente applicables seront celles en vigueur au jour de la signature du devis.

ARTICLE 2: COMMANDE

Toute demande du Client est suivie par l'établissement d'un devis par MARQUE BLANCHE AGENCE. La validité de l'achat est matérialisée par la signature du devis par le Client ou un accord écrit par retour de mail suite à l'envoi du devis par voie numérique.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'encaissement effectif de la totalité du montant de la facture due à MARQUE BLANCHE AGENCE.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités MARQUE BLANCHE AGENCE, que si elles sont notifiées par écrit, 10 jours au moins avant la date prévue pour la livraison des produits, après signature par le Client d'un nouveau devis spécifique et ajustement éventuel du prix.

Par ailleurs, sauf dispositions contraires, toute offre ou devis du Prestataire à une durée de validité de 30 jours à compter de son envoi ou de sa remise au Client. En cas de contraction entre le cahier des charges du Client et l'offre ou devis du prestataire, le devis prévaudra.

ARTICLE 3: OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client devra, préalablement à l'exécution des prestations ou à la livraison des produits commandés, tout mettre en oeuvre pour faciliter l'exécution des dits prestations (accès au site ou au chantier grâce à une boîte à clés, personne présente sur place ...)

Le Client devra vérifier que les prestations ou produits commandés correspondent en tous point à l'usage auquel il les destine. Il lui appartient de faire procéder, si la nature des produits ou des prestations le requiert, à toute vérifications de l'états des existants et de conclure tout contrat de maîtrise d'oeuvre et de coordination qui s'avèreraient obligatoires pour la bonne résolution du contrat, et d'en informer le Prestataire.

Dans le cadre de son obligation de collaboration, le Client doit:

- Autoriser le Prestataire à effectuer des opérations de contrôle, si ce dernier l'estime nécessaire.
- Assurer le libre accès aux installations (boîte à clés, personne présente sur place)
- S'interdire d'intervenir directement auprès des fournisseurs ou sous-traitant du Prestataire.

ARTICLE 4: PRIX

Les Produits sont facturés au tarif en vigueur au jour de la passation de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport et/ou de montage applicables au jour de la commande.

La société MARQUE BLANCHE AGENCE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, sauf cas de forces majeures elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

ARTICLE 5: CONDITIONS ET RETARD DE PAIEMENTS

Sauf dispositions contraires, les paiements seront adressés par virement au moment du passage de commande. Le règlement doit être comptant, c'est à dire que la totalité de la somme de la commande doit être versée au moment de l'achat.

Tout retard de paiement sera sanctionné de plein droit par l'octroi d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros prévu par l'article D441-5 du Code du Commerce.

ARTICLE 6: PRODUITS – PRESTATIONS

Les photographies de présentation sur le site de MARQUE BLANCHE AGENCE tendent à décrire et présenter des produits ou des formules de packs à la vente avec la plus grande exactitude.

Toutefois, MARQUE BLANCHE AGENCE peut être amenée à modifier un produit, notamment en cas de retard de transport, ou d'indisponibilité pour garantir sa livraison dans le délai imparti. Dans tous les cas le produit de substitution sera de qualité égale ou supérieure au produit initial et conservera la même fonction.

Par conséquent, ces photographies ne peuvent être considérées comme entrant dans le champ contractuel et les variations dans la représentation des produits et des packs ventes ne peuvent ni engager la responsabilité MARQUE BLANCHE AGENCE, ni affecter la validité de l'achat.

Tous les produits proposés à la vente par MARQUE BLANCHE AGENCE sont neufs. MARQUE BLANCHE AGENCE propose au Client la possibilité d'acheter des packs mobilier comprenant toute une gamme de produits, mais aussi des prestations de services liés à l'architecture d'intérieur.

ARTICLE 7: GARANTIE LÉGALE

La garantie légale de conformité est une garantie contre tous les défauts de fabrication lors d'achat ou de la livraison d'un produit. Elle s'applique 2 ans maximum après la livraison du produit neuf et s'applique au sens des articles 1641 et suivants du Code Civil.

En France, la société MARQUE BLANCHE AGENCE applique en tout état de cause la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et 1648 alinéa 1er du Code civil) et la garantie légale de conformité (articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation).

ARTICLE 8: RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société MARQUE BLANCHE AGENCE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société MARQUE BLANCHE AGENCE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

ARTICLE 9: LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur,
- soit par le dépôt de la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

En cas de décalage de livraison, le Client doit en informer marque blanche sans délais, des frais pourront être appliqués, pour le stockage ou la relivraison.

ARTICLE 10: FORCE MAJEUR

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 12: CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à garder confidentielles l'ensemble des informations techniques qu'elles auraient pu échanger dans le cadre de l'exécution du contrat. Sauf stipulations contraires, cet engagement de confidentialité prend fin trois ans après l'expiration du contrat, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 10: JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon